



HEBDO

ANTICIPER ET GERER LES DERIVES EN SANTE SECURITE ET ENVIRONNEMENT

La course à la rentabilité financière pousse les entreprises à des dérives par rapport aux exigences de qualité et de sécurité à respecter. Anticiper les problématiques d'hygiène, de sécurité et d'environnement dans l'entreprise implique une démarche interne de concertation, organisée en continu, avec tous les acteurs et notamment ceux du CSE.

Méthodologie

Étape 1 – Mettre en place des réunions périodiques de pilotage de la démarche santé sécurité et environnement

Indépendamment du bilan annuel du CSE, la mise en place de réunions formelles sur la gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement s'impose dans l'entreprise.

Pour les entreprises certifiées, ces réunions obligatoires sont appelées « revues de Direction » et elles se déroulent selon des exigences relatives aux différents référentiels. Pour les entreprises non certifiées, il est fortement conseillé de s'inscrire dans une démarche volontaire.

Voici un ensemble des points forts à aborder dans ces réunions de pilotage de la démarche, à adapter selon la taille de votre entreprise et le niveau des objectifs à atteindre :

- définition des objectifs en hygiène et sécurité du travail et suivi de la progression d'une année sur l'autre ;
- adaptation des plans de formation et suivi des réalisations ;
- adaptation du système de communication interne et efficacité ;
- planification des contrôles pour s'assurer de la conformité par rapport à la réglementation (programmation des audits pour les entreprises certifiées) ;
- suivi de l'état des accidents et incidents de l'organisation ;
- suivi et évaluation des actions correctives et préventives mises en place : indicateurs et tableaux de bord ;
- suivi de l'évolution des réglementations en matière de SST ou HSE et propositions d'adaptations dans l'organisation (à partir du système de veille interne ou externe).

Étape 2 – Contrôler les éléments clés de l'analyse des risques et des dangers

En vous appuyant sur l'encadrement et sur le document d'évaluation des risques, faites une analyse et un état de la situation en continu : incluez le point sur les actions correctrices dans vos réunions périodiques. Vérifiez également si l'utilisation des matériels et équipements est conforme en observant les opérations réalisées.

Pour plus d'efficacité, vous pouvez mettre en place un groupe de travail ponctuel, le temps de traitement des dysfonctionnements constatés par vos analyses. Ce groupe sera constitué par des volontaires du secteur concerné et ces derniers apporteront des propositions d'améliorations à la problématique posée. Pensez à faire des comptes rendus du travail effectué pour en garder la traçabilité et capitaliser la progression selon l'importance des problèmes à traiter.

L'analyse comprendra au minimum :

- un résumé succinct pour informer les acteurs concernés ;
- l'organisation des mesures à mettre en place : moyens et méthodes de l'action corrective retenue ;
- la mise à jour de l'organisation des secours selon les cas.

Notre conseil

Évaluez l'ensemble des actions en place dans l'entreprise

Définissez les moyens pour faire des contrôles sous la forme d'audits et programmez également des contrôles après mise en place des actions correctives. Ces audits vous permettront de vous assurer de l'efficacité des mesures proposées et également de l'intégration de ces mesures dans le processus de travail des différents acteurs. L'évaluation du niveau de sécurité réalisé mettra en évidence s'il y a nécessité à étudier et mettre en place des actions préventives.

Source : Tissot - avril 2024